



**de la Haute Vallée de la Loire**  
Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile  
**Association Sportive Automobile**



**ACCREDITATION PRESSE POUR LE**  
**20<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE LA LOIRE**

**16 et 17 juin 2017**

**REGLEMENTATION**

- 1 - Tout détenteur d'une accréditation presse FIA ou FFSA a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande (avant la date indiquée ci-dessous).
- 2 - Toute autre demande devra être accompagnée d'une lettre justificative de la part de la rédaction en chef ou de la direction du média (tamponnée par celle-ci)
- 3 - Les journalistes "free lance" devront prouver qu'ils travaillent véritablement dans le cadre de cette compétition (coupures de presse ou justificatifs).
- 4 - La signature de ce formulaire implique que le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accidents couvrant son activité durant le 20<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire.  
De ce fait, il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.
- 5 - L'organisateur délivrera au maximum une plaque "Presse" voiture et deux accréditifs par demande, sous réserve de la justification du travail de la deuxième personne. Exception à cette règle sera faite pour les équipes de télévision et de radio (joindre à la demande la liste des personnes à accréditer avec leurs fonctions respectives).
- 6 - L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison. Les demandes parvenues après le 14 juin 2017 ne seront pas prises en considération.
- 7 - Les plaques "Presse" pour voitures et les laissez-passer seront distribués à l'Accueil Presse au près de Vincent POYET, le vendredi 16 juin à la salle des fêtes du Monastier de 21h00 à 22h00 et le samedi 20 juin sous le préau, au collège Laurent Eynac au Monastier sur Gazeille de 8h00 à 11h00.
- 8 - Ces conditions font partie intégrante de la demande d'accréditation. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération, sans préavis.
- 9 - Chasuble : Le port de la chasuble fluo siglée « **PRESSE** » est obligatoire pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment dans les épreuves spéciales. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet. Toute personne ne portant pas cette chasuble de manière bien visible se verra refouler hors des zones mentionnées.

-----  
**DEMANDE D'ACCREDITATION**

Je soussigné :

Nom.....

Prénom.....

N° inscription au registre du commerce .....

N° SIRET .....

Demande à l'ASA HVL de me fournir pour le 20<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire :

accréditation presse nb : \_\_\_\_ plaque PRESSE nb : \_\_\_\_ badge accréditation nb : \_\_\_\_

Je déclare :

- avoir pris connaissance de la réglementation citée en objet .
- que ma demande est conforme à cette réglementation.
- que je m'engage à respecter cette réglementation.

Signature :